



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 05/04/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20230404-129436-DE-1-1

**Séance du mardi 4 avril 2023  
D-2023/121**

Date de mise en ligne : 07/04/2023

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 avril 2023, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Sauf de 21h10 à 21h20, présidence de Madame Claudine BICHET  
Suspensions de séance de 14h55 à 15h00 et de 19h50 à 20h05

### Etaients Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard- G BLANC, et Madame Fannie LE BOULANGER sont partis de 16h05 à 17h55, Madame Brigitte BLOCH absente à partir de 17h50, Monsieur Fabien ROBERT absent à partir de 18h09, et Monsieur Radouane-Cyrille JABER absent à partir de 18h15

### Excusés :

Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Léa ANDRE, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

***Lutte contre les discriminations. Soutien aux initiatives associatives en faveur des commémorations de l'esclavage, la traite négrière et leurs abolitions. Adoption. Autorisation.***

Monsieur Olivier ESCOTS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux a été un des principaux ports négriers français et le premier port colonial. L'indispensable travail de mémoire a commencé il y a plusieurs années après une longue période de silence et d' « oubli de réserve ». Après plusieurs actions menées, la Ville entend renouveler son engagement sur le terrain mémoriel et renforcer ses actions tout au long des années à venir.

Pour cette nouvelle édition des Journées de la mémoire, il a été décidé de faire du Ghana l'invité d'honneur de cette édition 2023. Premier pays africain invité lors de cet événement, le Ghana fut l'un des principaux points de départ des navires négriers vers le Nouveau monde. Le pays est constitué des vestiges de 20 châteaux forts construits, à partir du XVème siècle, par les puissances coloniales européennes (Portugal, Suède, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Grande-Bretagne). Ces forts longent le littoral ghanéen et sont uniques en Afrique par leur nombre et leur importance. Ceux de Cape Coast et d'Elmina, dans la région centrale, sont les plus connus et les mieux conservés. Ils sont classés sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces forts témoignent encore aujourd'hui du sort des esclaves envoyés par bateaux en Amérique. Pendant trois siècles, la Côte-de-l'Or britannique, ancien nom du Ghana, a été l'un des principaux points de départ de ce trafic.

Cette invitation permettra donc de renforcer les liens entre la Ville de Bordeaux et le Ghana, de faire vivre le faire mémoire autour de la traite et de l'esclavage, de partager les expériences et les bonnes pratiques engagées par chacune des organisations autour de ces mémoires.

Le 10 Mai 2023, se tiendra l'ouverture des Journées de la Mémoire.

En ce sens, l'association MC2A organise la cérémonie commémorative autour de diverses performances artistiques : chants, danses, lectures, déambulations.

**La Ville de Bordeaux soutient l'association MC2A à hauteur de 3 000 euros.**

A compter du 10 juin 2023, en prolongement de l'ensemble des actions menées entre les 10 et 23 mai, une exposition photographique de l'artiste Nicola LO CALZO sera proposée par l'association Espace 29 dans le cadre d'une convention de partenariat annuelle. Cette exposition intitulée CASTA aborde la mémoire de l'esclavage dans le sud des Etats -Unis.

Dans le cadre de cette 8<sup>ème</sup> édition et parce que le travail de mémoire est nécessaire notamment dans la lutte contre les discriminations raciales, la Ville souhaite soutenir les associations présentant des projets sur cette thématique en leur apportant deux types d'aides : des conseils et appuis au montage de leur projet, mais aussi une possibilité de financement pour les projets lauréats.

Les projets retenus figureront dans la programmation des Journées de la mémoire qui se tiendront du 10 mai au 23 mai 2023.

Les critères de sélection sont les suivants :

- L'originalité du projet,
- La faisabilité du projet,
- La présentation du projet,
- La pertinence du projet au regard de l'appel à projet.

Pour cette année, 15 projets ont été reçus et 9 ont été retenus.

Réuni le 24 février 2022, un comité composé d'élu.e.s et de représentant.e.s de l'administration, a reçu en jury l'ensemble des projets. Parmi eux, le jury a choisi de soutenir par une aide financière 8 projets (1 projet reçu ne nécessite aucun soutien financier).

L'attribution des subventions de l'appel à projet, pour un montant total de 13 500 euros, est répartie comme suit :

Association	Intitulé du projet	Nature du projet	Montant attribué
<b>AFREEMERIKA</b>	L'arbre de la liberté	Visites et conférences	1 450 €
<b>Cienfuegos</b>	L'empreinte de l'esclavage à Cuba : quelle visibilité ?	Conférence	350 €
<b>Delta O.</b>	Dans l'angle du triangle	Spectacle musical	2 300 €
<b>Fais et rêves</b>	Lieu de mémoires	Théâtre	2 300 €
<b>IDAF</b>	Contes et poétiques de la cale	Ateliers d'écriture, arpentage et projection-débat	1 800 €
<b>Kalina'Go</b>	Le Ghana...la Guyane exposition de l'art Tembe	Conférence et rencontres	1 250 €
<b>KLAC</b>	Calliope, entre Garonne et Atlantique	Performance chantée, lue, musicale	1 050 €
<b>Mémoires et Partages</b>	La Roue des Plaisirs	Attraction mémorielle itinérante	1 000 €
<b>MC2A</b>	Accra, traces, mémoire et permanence	Exposition photo	2 000 €
<b>TOTAL AAP</b>			<b>13 500 €</b>
<b>TOTAL AAP + cérémonie ouverture (MC2A)</b>			<b>16 500 €</b>

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. A titre d'information, pour l'année 2021, les organismes ci-dessous ont bénéficié d'une aide en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

**Migrations-Médiations Culturelles Aquitaine Afriques (MC2A) : 30 214,86 €**  
**Bordeaux Cienfuegos : 358 €**

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte administratif 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont déjà prévues au budget de l'année 2023 Lutte contre les discriminations – Compte 65748 – Fonction 420 services communs.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions à chaque association, comme mentionné dans les tableaux ci-dessus.
- Signer tous documents y afférents.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 avril 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Olivier ESCOTS**